



N° de résolution  
ou annotation

Le 11 décembre 2023

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 décembre 2023, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :  
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

23-12-280

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux  
- 13 novembre 2023
5. Comptes à accepter  
- Novembre 2023
6. Avis de motion – Projet de règlement 404-2023 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2024 et les conditions de perception
7. Avis de motion – Projet de règlement 405-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2024
8. Adoption de règlement – Règlement 401-2023 sur les tarifs municipaux 2024
9. Adoption de règlement – Règlement 402-2023 modifiant le règlement 375-2021 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux
10. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
11. PRABAM – Reddition de compte finale
12. PRABAM – Mandat audit BVA
13. Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications
14. Escouade Canine MRC 2017 – Renouvellement 2024
15. Excavation Paul Jacques – Renouvellement déneigement de cours 2024
16. CEB – Adhésion 2024



N° de résolution  
ou annotation

17. Association des Travaux publics du Québec – Renouveau  
adhésion 2024
18. 24h Tremblant – Contribution financière
19. Séances régulières du conseil – Calendrier 2024
20. Rapports des comités
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 23-12-281 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 tel que présenté.

### **COMPTES À ACCEPTER**

- 23-12-282 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de novembre 2023 soient acceptés selon les chèques M230656 à M2300658, C2300659 à C232300760 et L2300286 à L2300316 pour un déboursé total de 329 760.34 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.



Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 404-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.**

- 23-12-283 Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 404-2023 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2024 et les conditions de perception.

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 405-2023 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2024**

- 23-12-284 Le conseiller, M. Simon Breton, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 405-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2024. Dépôt du projet et dispense de lecture.

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 401-2023 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2024**

- 23-12-285 **ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 401-2023 concernant les tarifs municipaux 2024.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 402-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 375-2021 SUR LE TRAITEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

23-12-286

**ATTENDU QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite modifier l'article 9 du règlement 375-2021 fixant la rémunération des élus ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 13 novembre 2023 et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance ;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 402-2023 modifiant le règlement 375-2021 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

23-12-287

**ATTENDU** que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci, une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

**QUE** ce conseil municipal prend acte du dépôt des 7 déclarations d'intérêts pécuniaires de tous ses membres soit M. Gabriel Giguère, M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas.



N° de résolution  
ou annotation

23-12-288

### **PRABAM – REDDITION DE COMPTE FINALE**

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil municipal de St-Côme-Linière entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du PRABAM et que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce programme.

23-12-289

### **PRABAM – MANDAT AUDIT BVA**

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on mandate BVA comptabilité d'affaires et services-conseils afin de faire l'audit de la reddition de compte et de réaliser les procédures convenues dans le cadre du PRABAM.

23-12-290

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DEPOSEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Côme-Linière souhaite réaliser le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque estimé à 3 031 962 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque offre présentement 23.5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 21 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque :

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas, il est résolu :

de déposer une demande d'aide financière de 1 091 360 \$ dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque;

de mandater Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

de maintenir les heures d'ouverture de la bibliothèque au-dessus du minimum demandé par les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec ;

d'assumer une part estimée à un minimum de 1 940 602 \$ dans la réalisation du projet;

d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.



N° de résolution  
ou annotation

23-12-291

### ESCOUADE CANINE MRC 2017 – RENOUELEMENT 2024

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on renouvelle l'offre de services animaliers avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour l'année 2024 aux conditions décrites dans leur offre de renouvellement et que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette entente.

23-12-292

### EXCAVATION PAUL JACQUES – RENOUELEMENT DÉNEIGEMENT DE COURS 2024

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on renouvelle le contrat avec Excavation Paul Jacques pour le déneigement de la cour d'école, au coût de 1 880 \$ plus taxes, et pour le déneigement de la cour de l'aréna, au coût de 1 320 \$ plus taxes, pour l'hiver 2023-2024.

23-12-293

### CEB – ADHÉSION 2024

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on renouvelle notre adhésion au CEB, pour l'année 2024, au coût de 380\$ plus taxes.

23-12-294

### ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT ADHÉSION 2024

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on autorise M. René Larivière, directeur des travaux publics, à renouveler son adhésion avec l'Association des travaux publics du Québec, pour l'année 2024, au coût de 150\$.

23-12-295

### 24H TREMBLANT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on donne une contribution financière de 300 \$ pour le Défi 24h Tremblant auquel des citoyens de la municipalité participent. Les dons amassés lors de cet événement sont pour soutenir la cause des enfants malades.

23-12-296

### SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL – CALENDRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par M. Simon Breton et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le deuxième lundi du mois et débuteront à 19 h.



N° de résolution  
ou annotation

15 janvier	12 février	11 mars	8 avril
13 mai	10 juin	8 juillet	12 août
9 septembre	15 octobre	12 novembre	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

### RAPPORTS DES COMITÉS

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-12-297

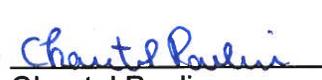
La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h26.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 15 janvier 2024, à la salle Optimiste.

### RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

  
Gabriel Giguère  
Maire

  
Chantal Poulin  
Directrice générale/Greffière-trésorière